



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Délégation à la Sécurité Routière

**Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris**

Affaire suivie par : CL

Paris, le 03/06/2025

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de cinq points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le ministère de l'Intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire*